



Dans ce numéro :

• Actualités

- Belle réussite pour la 1^{ère} journée technique apicole Grand-Est
- « Trop d'abeilles » en ville et en zones naturelles ?
- Nouvelles stratégies de lutte contre Varroa avec l'acide oxalique
- Comparaison des méthodes de suivi de l'infestation Varroa
- Retour d'expérience sur le Varroa
- Bilan 2018 : Enfin une bonne saison pour les abeilles !
- Mise en hivernages et climat de sécheresse

• Le point sur les alertes sanitaires

• Informations nationales

- Déclarez vos ruches avant le 31 décembre 2018
- Pertes hivernales en 2018 : l'enquête nationale DGAL
- Guide pratique : la qualité toxicologique de la cire (ADA AURA)
- Sur le site de l'ITSAP – Institut de l'abeille
- FranceAgriMer publie son bilan de campagne 2017
- Etiquetage du miel : tous les pays d'origine indiqués sur l'étiquette ?

• Informations diverses

• Agenda apicole

Bonne lecture

Salutations dévouées, A.B.

Pour recevoir ce FLASH'ABEILLES (gratuitement et par e-mail) inscrivez-vous auprès du technicien apicole (a.ballis@alsace.chambagri.fr).

Avec le partenariat de :



1

**Le Flash'abeilles vous plaît ?
Dites-le nous avec un DON !**

Le site de l'ADAGE vous propose de nombreux documents. Nos informations sont en accès libre, mais ne nous coûtent pas rien. Votre retour nous est précieux pour agir plus et mieux !

Ensemble pour diffuser l'information.

FLASH'ABEILLES

Belle réussite pour la 1^{ère} journée technique apicole Grand-Est

Plus de soixante apiculteurs se sont rencontrés au Lac de la Madine (Meuse) ce 29 septembre, afin d'assister aux conférences techniques et aux démonstrations de matériel de transhumance organisées par votre ADA Grand-Est.

La qualité des interventions et la diversité des thèmes abordés ont été appréciés : Bilan de l'enquête sur les pertes de ruches en hiver ; résultats d'essais sur de nouvelles méthodes de lutte contre le parasite Varroa ; synthèse des suivis de l'INRA sur les miellées ou encore présentation des interactions entre abeilles domestiques et abeilles sauvages ...

En clôture de journée, différents chargeurs de ruches et grues mécaniques dédiées à l'apiculture ont été présentés par les constructeurs.



Les [supports des présentations sont accessibles en ligne](#) sur le site de l'ADA Grand-Est et via les liens indiqués à la page suivante (tableau).

L'ADA Grand-Est tient à remercier les personnes qui ont répondu présent à ce premier rendez-vous, les intervenants pour la qualité de leur exposés ainsi que les établissements VETOPHARMA et ICKOWICZ pour leur soutien qui a permis de vous proposer cette journée à des tarifs minimisés. Toutes remarques sur cette journée ou suggestions et idées pour la prochaine recevront le meilleur accueil de votre ADA Grand-Est.

Nous reviendrons vers vous en 2019 avec de nouvelles Journées Techniques. En espérant continuer à œuvrer pour la diffusion des méthodes modernes et pertinentes pour la conduite de votre cheptel, ainsi que pour favoriser l'échange entre vous, apiculteurs du Grand Est ainsi que pour ceux venus des régions voisines.

Pour poursuivre nos missions, l'ADA Grand-Est a besoin de votre soutien et de votre adhésion, nous comptons sur vous !!!

Ensemble pour diffuser l'information et les techniques modernes d'apiculture.

Flash'Abeilles – le bulletin technique de l'ADA Grand-Est

Rédacteur : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole - a.ballis@alsace.chambagri.fr

ADAGE – Association pour le Développement de l'Apiculture en Grand Est

Siège : Chambre d'Agriculture d'Alsace – 2 rue de Rome 67300 Schiltigheim

Mail : adage@adage.adafrance.org - Internet : <http://www.adage.adafrance.org>



1^{ère} édition – Journée Technique Apicole du Grand Est

Rencontre annuelle sur l'actualité scientifique et les pratiques des apiculteurs, organisée par l'ADAGE
Samedi 29 septembre 2018 – Mac de la Madine (Meuse)

1. Mot de bienvenue / présentation du bilan des pertes hivernales 2018 en Grand Est (ADAGE – Zimmermann et Ballis)
2. L'acide oxalique une solution efficace contre Varroa en fin de saison apicole - Résultats d'expé 2015-2018 (ADAPI)
3. Que nous apprennent sur Varroa les observatoires des miellées de lavande et de tournesol ? (INRA Avignon – A/ Kretzschmar)
4. Implication des vétérinaires sur les exploitations apicoles (Vétérinaire DIE – L. Bastin)
5. Une abeille résistante à Varroa (AristaBeeResearch – S. D'Hoop)
6. Plan national d'actions en faveur des pollinisateurs (Entomo'logic – A. Vallet)
7. L'apiculture en milieu naturel remarquable – enjeux et contraintes (Ecodève – A. Gueidan)
8. Démonstration de matériel de transhumance (chargeur et grues ICKOWICZ, chargeurs AVENT, grues et supports de ruches RUCHER DU BASSIGNY, chargeurs "de chantier" ...).

2

Les supports des présentations sont accessibles en ligne sur le site de l'ADA Grand-Est (www.adage.adafrance.org/ressources/JT)



Présentation de matériel de transhumance : supports de ruches « rucher du Bassigny », grues spécialisées et chargeurs de ruches.

« Trop d'abeilles » en ville et en zones naturelles ?

Un article de 20minutes-Strasbourg aborde le sujet de la compétition entre abeilles sauvages et domestiques, en milieu urbain. Ce sujet est parfois abordé par certains gestionnaires du territoire, concernant les zones naturelles ... mais est-ce à tort ou à raison ?

Il faut commencer par préciser qu'aucun consensus scientifique n'existe sur ce sujet, qui est encore dans le domaine de la recherche ! Personne n'y voit clair et pour cause : les situations sont à étudier au cas par cas, selon les milieux considérés. Les réponses toutes faites n'existent pas ... Alors que les uns et les autres se renvoient des arguments contraires, nous souhaitons apporter ici quelques précisions techniques à l'article de 20minutes-Strasbourg (qui nous avait brièvement interviewés). Ces précisions sont issues de 2 conférences sur le thème des abeilles sauvages, qui se sont tenues lors de notre 1^{ère} Journée Technique Apicole en Grand Est.

- Lien vers l'article « [Strasbourg: A cause de la tendance des ruches urbaines, y aurait-il trop d'abeilles en ville?](#) »

Nos précisions :

- Les abeilles sauvages ont un spectre alimentaire plus restreint que les abeilles domestiques (elles se nourrissent sur un faible nombre de genres végétaux, voire d'espèces végétales). Les abeilles domestiques peuvent au contraire se nourrir sur une flore très variée ... ce qui pose justement la question de la compétition avec les abeilles domestiques. Le grand nombre d'individu dans une colonie d'abeilles pouvant impacter la disponibilité de ces ressources pour les autres insectes.

Dans la pratique les abeilles domestiques se focalisent sur les quelques ressources « les + intéressantes pour elles à un moment donné » (on retrouve dans le miel réalisé à ce moment donnée : 1 source principale, majoritaire, et environ 2 à 4 sources annexes). Elles ne vont donc pas piller TOUTES les fleurs présentes dans l'environnement. Il convient donc d'étudier ces choix afin de pouvoir se faire une idée de la compétition éventuelle avec les abeilles sauvages.



Concernant les préférences des abeilles domestiques : elles vont de façon générale plutôt en faveur des espèces arbustives à forte présence florale. Ce qui n'est pas le cas des espèces et genres végétaux utilisés par les abeilles sauvages, beaucoup plus variés. En clair : les goûts des abeilles domestiques diffèrent globalement des goûts des abeilles sauvages (voir les schémas des réseaux trophiques dans la présentation d'Anne Vallet – de Entomo'logic).

Les situations sont ainsi à évaluer au cas par cas : d'abord connaître les populations d'insectes présentes sur l'endroit ciblé, puis connaître les populations végétales présentes et enfin évaluer étudier lesquelles seront recherchées en priorité par les abeilles pour ensuite estimer si cela va perturber (et avec quelle intensité) les différentes populations d'insectes.

Bref, le sujet est une fois encore plus complexe que l'analyse que l'on peut faire en première approche. En plus des interventions d'Anne Vallet et d'Ecocodev à nos Journées technique ADAGE 2018, nous vous renvoyons à la lecture d'une étude de l'ITSAP (institut de l'abeille) intitulée « [Une réflexion critique sur les interactions entre l'abeille mellifère et les abeilles sauvages](#) ».

Dans les conditions spécifiques du secteur étudié, l'Institut conseille entre autre de répartir les éventuels ruchers de façon à assurer des zones "sans emprises" en mesure de précaution.

Nouvelles stratégies de lutte contre Varroa avec l'acide oxalique

La lutte contre Varroa était le thème de notre 1^{ère} Journée Technique. En effet, aucun apiculteur ne peut se permettre de faire l'impasse sur le sujet « varroa », de par son influence directe sur la survie des colonies d'abeilles et sur leur capacité à produire du miel ! Revenons sur l'intervention du technicien apicole de l'ADAPI qui nous a présenté les résultats de 3 années d'expérimentation sur de nouvelles stratégies de lutte basées sur d'acide oxalique (AO) en saison.

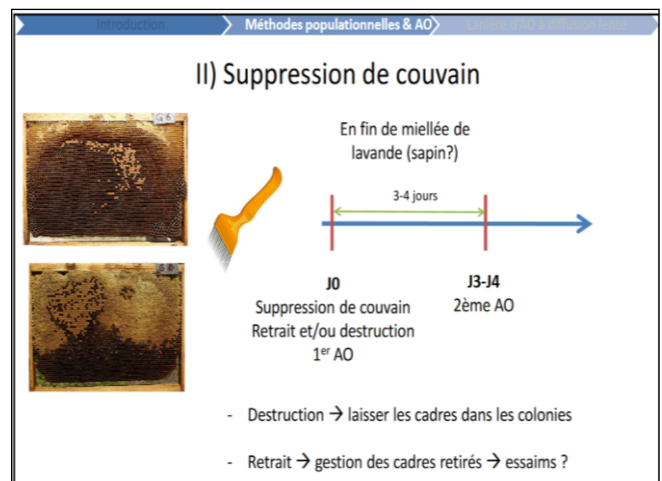
Rappelons tout d'abord que l'AO est habituellement utilisé en hiver uniquement, et cela pour 2 très bonnes raisons :

- (1) il n'est pas efficace en présence de couvain (=aucun intérêt)
- (2) il fait du mal aux abeilles, surtout lorsqu'on l'emploi 2 ou 3 fois d'affilé sur la même génération d'abeille (faiblesses, mortalités ...)¹.

Une « nouvelle mode » chez les apiculteurs consiste à réaliser des applications d'AO en se mettant en situation « hors couvain » en été ou au début de l'automne.

L'intervenant de l'ADAPI nous a présenté des résultats d'essais techniques mettant en perspectives différentes méthodes : retrait des cadres de couvain, engagemement de la reine ou grattage du couvain au retour d'une miellée d'été (lorsque le couvain est en faible quantité, comme cela est le cas dans le sud après la miellée de Lavande, où comme cela peut parfois l'être chez nous sur les miellées tardives).

Détruire le couvain présente-t-il un danger pour la colonie ? Les résultats montrent que, un mois plus tard, les ruches ainsi traitées se retrouvent dans une meilleure situation que les ruches traitées classiquement : avec un couvain plus compact, moins infesté et mieux développé. La population d'abeille est plus importante et plus vigoureuse.



- Voir la conférence de l'ADAPI : « [L'acide oxalique une solution efficace contre Varroa en fin de saison apicole](#) - Résultats d'expérimentations 2015-2018 ».
- En savoir plus : [Chronique ADAPI 2018 Article 2 Lutte populationnelle contre Varroa](#)

A suivre : un essai dans les conditions du Grand-Est ?

L'ADA Grand-Est a répondu à un appel à projet pour mettre en place des essais techniques complémentaires sur ces méthodes impliquant l'AO en Grand Est. Le but est de compléter les travaux de l'ADAPI et de préciser l'efficacité de ces méthodes dans les conditions spécifiques de la région Grand-Est (climat, caractéristiques locales de l'infestation varroas, etc.).

Si le projet est accepté, ces essais coordonnés entre les ADA du réseau ADA France pourront être conduits en 2019 et 2020.

¹ Tout est expliqué dans le [mémento de l'apiculteur](#) – page 45 - en accès libre sur le site de l'ADAGE



Comparaison des méthodes de suivi de l'infestation Varroa

L'ADAGE et la Chambre d'agriculture d'Alsace vous invitent tous à suivre la situation parasitaire de vos ruches. Quand ? Comment ?

- Voir notre [fiche technique n° 2](#) « Évaluer l'infestation varroa d'une colonie » vous présente les principales méthodes (chutes naturelles, lavages d'abeilles ...).
- Voir la [Fiche Technique de l'ADA AURA](#) présentant le mode opératoire pour réaliser un « lavage d'abeilles ».
- Voir notre [Mémento de l'apiculteur](#), qui fait le point sur Varroa et les autres menaces sanitaires.

Nous vous rappelons souvent dans nos articles que **l'infestation doit être suivie dans chacune de vos ruches** et qu'il est illusoire de se reposer sur des mesures d'infestation faite sur une ruche pour conclure sur la situation de tous le rucher. De la même façon, il est illusoire de se reposer sur des mesures d'infestation faite par un autre apiculteur, même voisin direct de votre rucher, pour conclure sur la situation de votre rucher.

Un nouvel article scientifique² compare l'efficacité des méthodes d'évaluation de l'infestation. Nous vous résumons leurs résultats :

- Le comptage des chutes naturelles de varroas au travers d'un plateau grillagé est la seule méthode réellement informative sur la quantité de varroa à l'intérieur de la ruche.
- Les « lavages d'abeilles » (réalisés au sucre en poudre, à l'alcool ou à l'éther) et les « sondage du couvain » présentent une importante marge d'erreur. Ils peuvent avoir une utilité à titre indicatif pour réaliser rapidement un diagnostic (avec une forte marge d'erreur).
- Les « lavages au sucre en poudre » ne délogent pas tous les varroas présents sur les abeilles (en moyenne 76.7% seulement sont délogés, avec une forte variation d'un lavage à l'autre ...), donc l'infestation est sous-estimée, ce qui peut rassurer à tort l'apiculteur sur la situation de ses ruches.
- Les abeilles qui ont subi un « lavage au sucre en poudre », voient leur survie sérieusement compromise. Contrairement à l'idée reçue, ce n'est pas une méthode non-létale pour les abeilles !

Retenons que la méthode d'évaluation la plus pertinente consiste à suivre les chutes naturelles (Cf. notre [fiche technique n° 2](#)). C'est aussi une méthode simple et non-invasive ! Si vous préférez réaliser des lavages, tenez compte des incertitudes de ces méthodes !

Retour d'expérience sur le Varromed

Un apiculteur professionnel du Haut-Rhin nous fait part de ses observations sur l'emploi de VARROMED, le nouveau produit anti-varroa à base d'acide oxalique, formique et de propolis que nous vous avons présenté en 2017 (Cf. le résumé des 2 journées de présentation de ce produit dans le [Flash'Abeille n° 46](#)). Nous avons regretté à l'époque de ne pas avoir pu accéder à la moindre information scientifique précisant son éventuelle efficacité ... Ce retour nous permet donc d'en découvrir un peu plus sur ce produit.

Suivi mis en place :

- 2 ruchers sédentaires situés en moyenne montagne (Haut-Rhin, altitude 500m) ont reçu chacun un lot de 5 ruches « avec Varromed » et un lot de 5 ruches « sans Varromed » servant de témoin (donc au total, 10 ruches par lot).
- Ces lots ont été constitués de la façon « la plus équivalente possible » du point de vue de l'infestation Varroa : en janvier, un traitement par sublimation d'acide oxalique a permis de relever les chutes de varroa. Les ruches ont ensuite été réparties dans chaque lot de façon à créer des lots comparables.
- Le lot « Varromed » a reçu **3 passages du produit entre avril à juin**. Le lot « témoin » n'a reçu aucun traitement en saison. L'ensemble des ruches a été conduit de façon similaire tout au long de la saison puis traité de façon identique en juillet/aout, lors du traitement principal contre varroa (médicament MAQS à base d'acide formique). Les chutes de varroas sur langes ont alors été relevées pour l'ensemble des ruches.

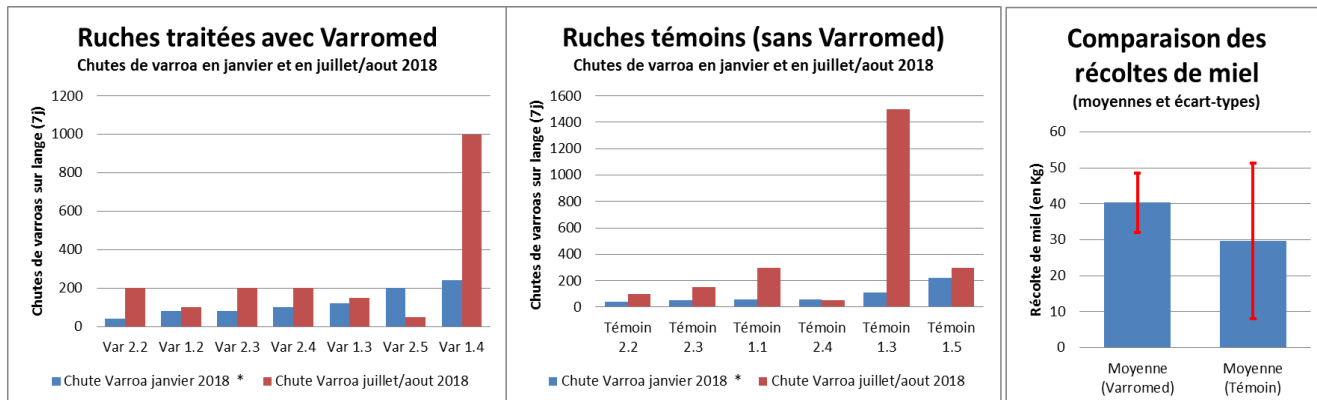
Le retour de l'apiculteur se base sur :

- **La comparaison du nombre de varroas tombés lors du traitement principal** en fin de saison apicole. L'hypothèse étant que « si Varromed est efficace, les ruches traitées avec ce produit devraient avoir moins de varroas en juillet/aout ».
- **La comparaison des récoltes de miel entre les 2 lots de ruches.** L'hypothèse étant que « les ruches les moins infestées par varroa sont en meilleure santé et sont plus peuplées ; elles sont capables de produire plus de miel que les autres » (la production est un critère synthétique qui exprime globalement l'état de santé et la population des ruches, 2 paramètres directement influencés par Varroa).

² Flores; Gil and Padilla (2015) « Reliability of the main field diagnostic methods of Varroa in honey bee colonies » Arch. Zootec. 64 (246): 161-166. 2015.



Résultats :



- Nous n'observons **pas de différences évidentes entre les 2 lots**. Dans chacun des lots, l'infestation a progressé. Dans chacun des lots, nous observons 1 colonie où l'infestation *semble* avoir diminué (*ruches Var2.5. et Témoin2.4.*). Dans chacun des lots, on observe 1 colonie où l'infestation à « explosé » (*ruches Var1.4. et Témoin1.3.*).
- Concernant les récoltes de miel, le lot « Varromed » affiche une moyenne plus importante mais il n'y a **aucune différence statistiquement significative** avec le lot témoin (étant donné les fortes variabilités au sein d'un même lot). Nous ne pouvons conclure sur la seule base de ce suivi.

Ce travail est une 1^{ère} approche « d'apiculteur ». Ce n'est pas un essai rigoureux et « scientifique ». Voici quelques remarques sur les limites de ce suivi :

- Le nombre de ruches impliquées est trop faible. Avec les inévitables essaimage et autres pertes de reines, 7 ruches ont dû être écartées sur les 20 ruches initiales (idéalement, il faudrait comparer des lots de 30 à 50 ruches, répartis sur différents ruchers).
- Les ruches des différents lots étaient proches les unes des autres, sur les ruchers. Cela pose le problème de la dérive des butineuses, qui peut homogénéiser les niveaux d'infestation Varroa entre les ruches. Pour éviter ce biais, il conviendrait de décaler chaque lot de ruches de 500m.
- Seules 3 applications de Varromed ont été pratiquées, alors que le fabricant préconise entre 5 et 10 applications par an et par ruche. L'apiculteur nous a fait remonter que « L'utilisation du Varromed est plus compliquée que prévue à partir de mai/juin : la présence de petites miellées et des hausses à miel complique et ralentit son application. Ce n'était pas pratique ».

Nous ne pouvons conclure qu'une seule chose : « Dans les conditions de cet essai (3 passages de Varromed), il ne semble y avoir aucune différence sur l'état de santé global des colonies ».

Rappelons le bilan de notre enquête sur les pertes de ruches en hiver (**Flash'Abeille n° 49**) : **le taux de pertes associé aux apiculteurs ayant employé « des préparations à base d'acide oxalique (hiveclean, bienenwohl, varromed) » est très élevé (60,7%)**. Cependant, ce chiffre n'est basé que sur le retour d'expérience sur un faible nombre de ruches (280) et nous ne savons pas en détails comment ces produits ont été appliqués.

Soyez prudent ! En attendant d'avoir plus de certitude sur l'efficacité de ce produit ou sur les conditions d'emploi à mettre en place pour atteindre une efficacité suffisante, il serait très dangereux que vous basculiez l'intégralité de votre méthode de lutte contre varroa sur ce produit ! Nous aurons à nouveau un retour sur ce produit en sortie d'hiver, avec la prochaine enquête sur les pertes hivernales.

Merci à l'apiculteur pour ce retour.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos propres suivis, pour le partager avec le plus grand nombre.

Avec quoi avez-vous traité en fin d'été ?	Autorisé en France ?	Nb apiculteurs	Nb de ruches hivernées	% de ruches mortes	% de ruches non-valeur	% Pertes (mortes + NV)
Apivar® (amitrazé)	Oui	11705	15433	6,7%	8,6%	15,3%
Apiguard®, Thymovar® ou Apilifevar® (thymol)	Oui	841	419	24,1%	13,1%	37,2%
Apistan® (fluvalinate)	Oui	130	288	15,4%	12,3%	27,7%
Ac. formique « longue durée » : MAQS® et autres méthodes artisanales	Oui (MAQS®) Non (autre)	30	1534	16,3%	15,5%	31,8%
Ac. formique "diffusion flash"	Non	15	421	20,2%	10,7%	30,9%
Amitraze maison (Tactik, phagogène, etc.)	Non	10	159	8,8%	13,2%	22,0%
"Autres méthodes" (non détaillées)	?	8	401	11,5%	6,5%	18,0%
Préparations à base d'acide oxalique (Hiveclean/Bienenwohl/Varromed)	Oui *	37	280	51,8%	8,9%	60,7%
Pas de traitement contre Varroa	Mauvaise pratique	37	1115	35,5%	13,6%	49,1%

Enquête 2018 ADAGE – pertes hivernales et choix du médicament de lutte contre-varroa (fin d'été). Source **Flash'Abeille n° 49**



Bilan 2018 : Enfin une bonne saison pour les abeilles !

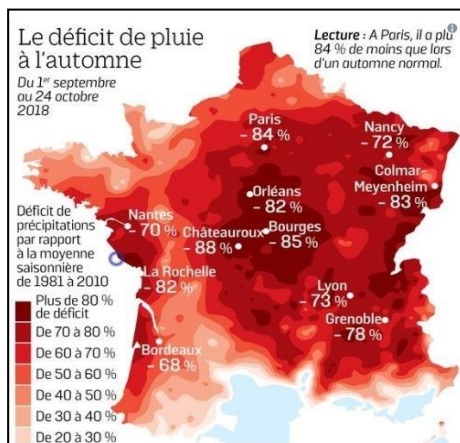
Après 6 années difficiles, les abeilles ont pu refaire le plein de miel grâce à une météo favorable. Les producteurs ont enfin pu reconstituer leurs stocks.

- La [suite de l'article est à lire sur le site Internet de l'ADAGE](#) (page "Bilans des saisons apicoles").
- Voir également l'article de France 3 « [Les apiculteurs de Champagne-Ardenne réalisent une année exceptionnelle](#) ».

Mise en hivernages et climat de sécheresse

En novembre, les traitements principaux contre Varroa sont terminés et les ruches ont été nourries et préparées à l'hiver (cf. notre [précédent flash abeille](#) et notre formation « [mise en hivernage](#) »).

Pourtant, les températures affichent encore parfois 18°C ! Le monde agricole, les forestiers et les pêcheurs font remonter des situations alarmantes concernant les fleuves et cours d'eau (voir photos) : nus traversons une période de sécheresse tout à fait inhabituelle !



Remiremont (88) : L'étang de la Demoiselle est quasiment à sec, chose inédite d'après les historiens locaux. Photo : infoclimat.

Pour les abeilles, cela ne pénalise pas vraiment les apports de nectar (de toute façon très limité à cette période de l'année) mais risque d'avoir des conséquences sur les arbres et la flore future. Dans l'immédiat, cette météo entraîne surtout une **prolongation de l'élevage de jeunes abeilles** (les ruches ont encore du couvain, parfois plus d'un cadre complet !). Des naissances ont encore lieu à la mi-novembre ! Cette situation incroyable est à la fois bonne et mauvaise :

- **Bonne**, parce que les colonies ont ainsi plus de temps pour se repeupler (maintenant que vos traitements ont éliminé un maximum de varroas, les abeilles peuvent être élevées « en bonne santé »).
- **Mauvaise**, parce que le Varroa ont eux aussi l'occasion de se reproduire à nouveau. **Les ruchers qui n'ont pas été traités efficacement (ou pas traité du tout !) ont donc toutes les chances de produire de nombreux varroas qui iront alors contaminer les ruchers voisins, dans un rayon de 3 à 4 km à la ronde !**

Rappelons que les ruches qui ne sont pas traitées correctement vont faiblir et se faire piller (ce qui disséminera les varroas). Des études allemandes³ ont mis en évidence que ce sont plusieurs centaines de varroas, jusqu'à plus de 1.000, qui peuvent alors venir infester une ruche voisine ... un second traitement en hiver s'impose !

Notre conseil : Après avoir traité efficacement votre rucher en juillet/aout (cf. mémento de l'apiculteur), pratiquez un 2^e traitement à l'Acide Oxalique fin décembre/début janvier.

Nous vous renvoyons à notre [mémento de l'apiculteur](#) pour toutes informations complémentaires

³ Frey et Rosenkranz 2014, cf. mémento de l'apiculteur page 20.



Le point sur les alertes sanitaires

FRELON ASIATIQUE

- De nouveaux cas de frelons asiatiques signalés dans le 51 et le 98 (sur les communes de **Wolfisheim, Eckbolsheim et Oberschaeffolsheim**).
- **Rappel : Toute détection est à signaler à la FREDON**

7

Aidez la FREDON à détecter les nids.

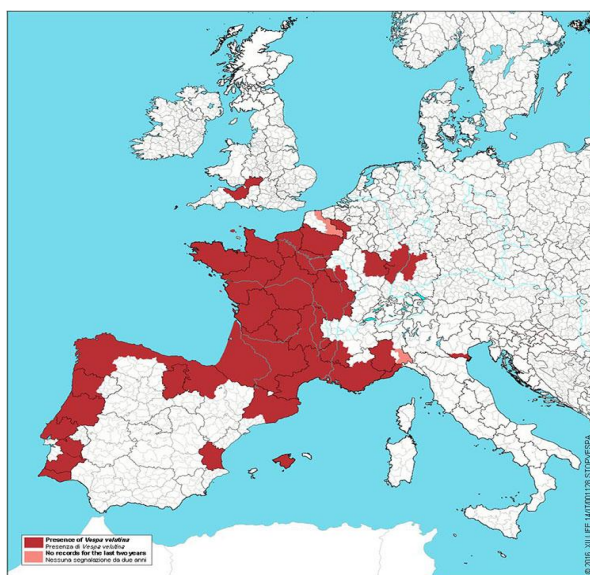
La détection des nids est très difficile. Soyez vigilants (en hiver, les arbres dépouillés de feuilles facilitent la détection), puis, si possible, examinez le nid de près et **photographiez si possible des individus**. Faites remonter ensuite tous nids suspect (pouvant être le frelon asiatique) à votre Fredon locale.

Attention : pour réagir au plus vite, **veuillez indiquer précisément les localisations des nids**.

- **FREDON Alsace** 03 88 82 18 07
- **FREDON Lorraine** 03 83 33 86 70
- **FREDON Champagne-Ardenne** 03 26 77 36 70

Plus d'informations sur le frelon asiatique :

- Site internet de l'ADAGE, [p. frelons, varroa et autres menaces](#)
- Site internet de la [Fredon de Lorraine](#).



Répartition du Frelon asiatique *Vespa velutina* - 2018

AETHINA TUMIDA (« Petit coléoptère de la ruche »)

- A ce jour, aucun cas suspect n'a été confirmé en France. Pourvu que cette situation dure le plus longtemps possible !
- En cas de suspicion sur un rucher :
 - Informer la DDPP, qui se chargera d'organiser une visite et d'envoyer des prélèvements au laboratoire national de référence,
 - Collecter si possible des spécimens suspects (larves, adultes), les tuer par congélation 12h dans un récipient hermétique, et si possible prendre des photos.
- Une vidéo du laboratoire de référence italien montre comment inspecter les ruchers :
« [Aethina tumida - Ispezione dell'alveare / Hive inspection](#) »
- À télécharger sur agriculture.gouv.fr :
 - [Dépliant - Une menace pour l'apiculture française : Aethina tumida, le petit coléoptère des ruches \(PDF, 2.22 Mo\)](#)
 - [Affiche - Aethina tumida, le petit coléoptère des ruches \(PDF, 148.53 Ko\)](#)
 - [Article de synthèse sur la situation en Italie : Petit coléoptère des ruches en Italie – Etat des lieux en 2017 et plan de surveillance pour 2018.](#)



Aethina tumida au stade adulte et larvaire. Cf. [Dépliant officiel – DGAL](#)



Informations nationales

Déclarez vos ruches avant le 31 décembre 2018

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour effectuer votre déclaration annuelle des emplacements de ruchers (obligation légale, à faire chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

La déclaration de ruches consiste à renseigner : Le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei) ; Pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connus.

- **Cela se fait en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).** Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate (pas besoin d'identifiants). Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI) de façon immédiate.
- Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie ou en imprimant le [formulaire CERFA 13995](#), à renvoyer complété à la DGAL (DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15).

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

- **Retour sur les ruches déclarées en Grand Est en 2017** : voir notre "[Bilan des déclarations de ruchers 2017](#)"

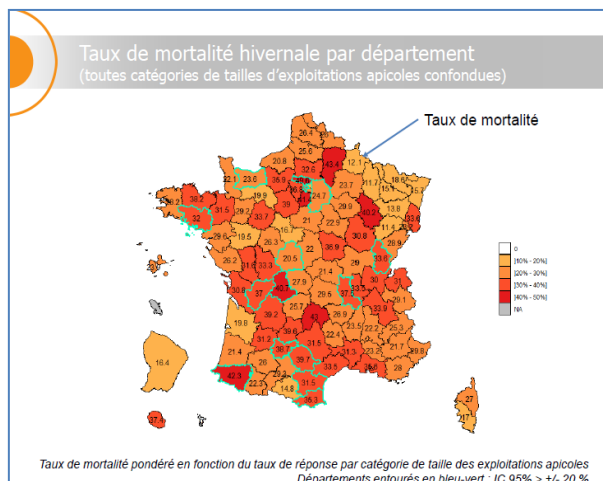
Pertes hivernales en 2018 : l'enquête nationale DGAL

En parallèle à l'enquête européenne Coloss conduite par l'ADAGE sur le Grand Est, l'état avait décidé de conduire une enquête nationale auprès des apiculteurs.

- Les premiers résultats de l'enquête DGAL viennent de paraître [sur la plateforme de l'ESA](#).
- Les premiers résultats de l'enquête Coloss/ADAGE sont à retrouver dans le [FLASH ABEILLE n°49](#) ou dans notre [Résumé des principaux résultats de nos enquêtes Pertes Hivernales](#).

En première lecture, les résultats sont cohérents entre les deux enquêtes :

- Les moyennes pour les départements du Grand-Est s'échelonnent de 11,7% à 33,6% de mortalités. Dans notre enquête, nous ne présentons pas de moyennes par départements mais constatons une moyenne régionale de 11,6% de ruches mortes + 9,7% de ruches « non-valeur » (total : 21,3% de pertes).
- Les pertes sont plus fortes pour les apiculteurs ayant les plus faibles effectifs de ruches.



Attendons de plus amples développements de l'enquête DGAL, qui n'a pas abordé pour l'instant la question du lien entre mortalités et stratégie de lutte contre varroa.

Dispositif d'aide exceptionnel pour les fortes mortalités

Cette enquête DGAL avait été sollicitée après l'annonce de fortes pertes, en même temps que l'annonce d'un dispositif d'aide exceptionnel pour les apiculteurs touchés par des mortalités apicoles importantes suite à l'hiver 2017-2018.

Voici les informations sur ce dispositif d'aide : **80€ par ruche pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, ayant perdu au minimum 30% de leur cheptel, et ayant fait un traitement varroa homologué.**

[Plus d'info ici](#). Et ici pour [faire une demande d'aide](#).

Avis et débats entre apiculteurs :

Pour ceux qui aiment les controverses, voici quelques pages sur le thème « à qui la faute ? ».

Citation : « On peut rien faire avancer intellectuellement sans argument contradictoire... meilleur il est, plus grande est l'avancée ».

- [Mortalité des abeilles : « L'erreur se tient debout derrière la ruche »](#)
- [Stop à l'instrumentalisation de la détresse des apiculteurs](#)



Guide pratique : la qualité toxicologique de la cire (ADA AURA)

L'ADA AURA et la FNAB ont édité un guide pratique sur la qualité toxicologique de la cire à destination des apiculteurs. Ce document à destination des apiculteurs est le fruit de deux années de collecte de références, de contact avec différents acteurs de la filière, de témoignages et de questions d'apiculteurs confrontés à des difficultés d'approvisionnement en cire de qualité.

Dans son édition 2018, ce guide fait état de la situation réglementaire, du marché, des références scientifiques et des informations techniques disponibles pour améliorer la qualité toxicologique de la cire utilisée en apiculture.

Exemples de questions auxquelles ce document tente de répondre :

- Existe-t-il des normes toxicologiques ?
- Qu'est-ce qu'une cire utilisable en agriculture biologique ?
- Quels sont les risques d'une cire de mauvaise qualité pour mes abeilles ?
- Comment savoir si la cire que j'achète est de bonne qualité ?
- Comment assurer la traçabilité des cires sur mon exploitation ?

➤ Bon de commande : contact@ada-aura.adafrance.org

➤ Pour compléter ce travail, nous organisons également une **journée technique sur le sujet le jeudi 6 décembre à Valence** (inscriptions : <http://ada-aura.adafrance.org/>).



État des lieux sur les cires à usage apicole utilisées en France

En savoir plus avec la [LETTRE APICULTURE #7 - spéciale cire - NOVEMBRE 2018](#)

Au sommaire :

- État des lieux sur les cires à usage apicole utilisées en France avec [Itsap](#)
- Cire issue de l'apiculture bio : ce que dit le règlement
- Qualité des cires : le point de vue d'un cirier
- Gestion des contaminants de la ruche : retours d'expérience d'Allemagne
- Cire contaminée : symptômes sur les colonies
- Le cadre à bâtisse libre : vers une autonomie en cire...
- Qualité toxicologique de la cire en apiculture - journée technique le 6 décembre
- Produire bio en apiculture : suivez le guide !

Sur le site de l'ITSAP – Institut de l'abeille

- [ITSAP Institut de l'abeille - Newsletter septembre 2018](#)
- (blog) [Diversité des pratiques de gestion du cheptel dans les exploitations apicoles professionnelles](#)



Conditions pédoclimatiques, ressources florales, objectifs de production : à une diversité de contextes correspond une diversité de pratiques apicoles, selon les exploitations mais aussi selon les années.

Cet article, basé sur deux projets pilotés par l'ITSAP-Institut de l'abeille, illustre la diversité des pratiques de gestion du cheptel. Les données de cinq années d'enquêtes (saisons apicoles 2011 à 2015), recueillies par les ADA partenaires et le GPGR auprès de 83 exploitations différentes, avec l'appui scientifique de l'INRA, représentent un total de 223 enquêtes.



Informations Diverses

- **Reportage sur le congrès apicole de Rouen, par la chaîne Youtube « gOAdée »**
gOAdée « [En Direct Du Congrès D'Apiculture De ROUEN 2018](#) »
- **FranceAgriMer publie son bilan de campagne 2017**
L'apiculture française a mieux produit en 2017 d'après l'observatoire de la production de miel et gelée royale, service de France Agrimer. La production de 2016 était particulièrement faible, estimée à 16 099 tonnes (16,5 kg de miel produit par ruche). Celle de 2017 est évaluée à 19 788 tonnes (**21,1 kg de miel produit/ruche**), dont 9% labellisée AB (1 816 tonnes).
 - A retrouver sur le site FranceAgriMer : [Bilan de campagne miel 2017](#)
- **Étiquetage du miel : tous les pays d'origine indiqués sur l'étiquette ?**
La loi "agriculture et alimentation" a été définitivement adoptée le 2 octobre. Son article 11 détermine une nouvelle règle pour l'étiquetage (qui viendra modifier le code de la consommation) : « Pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, tous les pays d'origine de la récolte sont indiqués sur l'étiquette. ». Pourtant, le Conseil constitutionnel a censuré l'article de la loi qui imposait, pour l'étiquetage des miels de provenances diverses (UE et non UE) que soient indiqués tous les pays d'origine de la récolte.
 - Un des syndicats apicoles nationaux a déposé [une pétition pour demander son application](#).
- **Les enjeux pour la biodiversité locale**
Nous en parlons dans nos précédents numéros, voici un film présentant la marque « Végétal Local », à travers l'exemple de l'achillée millefeuille : ce film explique pourquoi il est important d'acheter des semences locales pour maintenir et favoriser la biodiversité et comment les filières se sont organisées pour nous fournir des semences locales.
 - (Film produit par EDF) « [Végétal local : Les enjeux pour la biodiversité locale](#) »

10



Agenda apicole

Sont diffusées les informations qui me sont remontées par les associations apicoles

En Grand Est

- **22 novembre (Nancy) ; 27 nov. (Obernai) ; 29 nov. (Reims)** - Formation VIVEA "Maîtriser la biologie de la reine et sa place dans la colonie" par J. Regnault (ANERCEA). Organisé par l'ADAGE en partenariat avec les chambres d'agriculture.
- **14 janvier (Haroué) ; 16 janvier (Obernai) ; xx janvier (Reims)** - Formations VIVEA « La production de reines fécondées et d'essaims : les clefs de l'apiculture » - T. Boulanger (ANERCEA). Organisé par l'ADAGE en partenariat avec les chambres d'agriculture.
- **18 décembre 2018** - Assemblée Générale de l'ADA Grand-Est, à 14h00 à Laxou (Chambre Agriculture 54). L'AG sera suivie d'une conférence sur *Aethina tumida*, par le groupement vétérinaire du Grand Est.
- **09 janvier 2019** - Journée d'échange entre apiculteurs certifiés AB – à Prosnes (51). Journée d'échange ciblée pour les apiculteurs bio professionnels et doubles actifs (et ceux en réflexion avancée pour une conversion en AB). Inscription auprès de l'ADAGE et de l'OPABA.

Ailleurs

- **20 et 21 Novembre** - Journées d'étude de l'ANERCEA (Forbach, Moselle) – [plus d'informations](#).
- **27 et 28 Novembre** - séminaire de l'ADA Occitanie près de Narbonne - [Je m'inscris en ligne](#).
- **06 décembre (Valence)** - journée technique "cire abeille" avec l'ADA AURA et AgriBioDrôme – <http://ada-aura.adafrance.org/>.
- **Fin janvier 2019** - dans les Hauts de France - Journées ADA France - en lien avec l'APPNP.

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole
Service Elevage - Chambre d'Agriculture d'Alsace
2 rue de Rome - CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 95 64 04 - Port. : 07 89 68 04 38
a.ballis@alsace.chambagri.fr

Ce Flash'Abeille vous a plus ? [Dites-le nous avec un DON](#)

Le site de l'ADAGE vous propose de nombreux documents. Nos informations sont en accès libre, mais ne nous coûtent pas rien. Votre retour nous est précieux pour agir plus et mieux !

Ensemble pour diffuser l'information.